



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 13 janvier, 2020, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 13 janvier 2020,

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 13 janvier 2020
3. Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 2 décembre et des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Ajustement de salaire pour les postes cadres
 - 8.3 Modification finale de la programmation de la TECQ 2014-2018
 - 8.4 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lot numéro 4773130
 - 8.5 Contrat de concession 2020
 - 8.6 Brunch avec les élus de la MRC de la MRC du Haut-Saint-François
 - 8.7 Municipalité alliée contre la violence conjugale
9. Législation

2020-01-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

- 9.1 Adoption du règlement 401-2019 « taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018 »

10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 3 février 2020, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 2 décembre, des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019.**

2020-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance ordinaire du 2 décembre, 2019 ainsi que les deux séances extraordinaires du 16 décembre 2019, soit adoptés tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Réponse concernant le remboursement des inscriptions à un sport non accrédité, tel que stipulé dans la résolution
- Pourquoi le maire et la directrice générale ont signé pour des remboursements au-delà de l'allocation pour les vêtements.
- Est-ce qu'il a une intention de renouveler le poste d'inspecteur municipal, et de quelle façon?
- Par rapport à l'annonce dans la chronique municipale des bureaux fermés du 23 décembre au 5 janvier, fermés au public et fermés aux employés aussi ?
- Installation d'une tour de radiocommunication, avis de 30 jours, mais pas de date.
- Est-ce que la municipalité est impliquée dans les fêtes organisées par le service des incendies ?
- Est-ce qu'un membre du service des incendies a le droit de ne pas s'impliquer dans l'organisation des fêtes ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).



No de résolution
ou annotation

- 7. **Rapports des comités**
 - 7.1 **Administration**
 - 7.2 **Sécurité publique**
 - 7.3 **Travaux publics**
 - 7.4 **Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. **Affaires nouvelles**

8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 103 187,54 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12B-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 **Ajustement de salaire pour les postes cadres**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'établir les taux de salaire des cadres comme suit :

Directrice générale et secrétaire-trésorière	35.00 \$
Secrétaire-trésorière adjointe	31.75 \$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 **Modification finale de la programmation de la TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

2020-01-03

2020-01-04

2020-01-05



No de résolution
ou annotation

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le lot numéro 4773130

2020-01-06

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise à permettre l'implantation d'une tour à l'usage de radiocommunication pour le service incendie et les travaux publics sur le lot numéro 4 773 130 ayant une superficie de 383,2 m²;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne crée aucun impact négatif à l'égard du milieu agricole environnant, compte tenu que le code d'utilisation actuel du lot 4 773 130 est pour-des fins de services publics ;

ATTENDU QUE le lot 4 773 130 fait l'objet d'un usage public depuis les années 1930s sur lequel était situé l'ancien réservoir d'eau potable municipal avant sa démolition en 2013 ;

ATTENDU QUE selon les vérifications de zones dans le territoire de Bury l'implantation sur le lot 4 773 130, propriété de la municipalité, est la meilleure option pour la couverture et les coûts d'entretien annuels ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure

APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU D'autoriser la demande d'autorisation pour permettre l'implantation d'une tour à l'usage de radiocommunication pour le service incendie et les travaux publics, sur le lot 4 773 130, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)



No de résolution
ou annotation

pour l'installation d'une tour de radiocommunication pour le service incendie de Bury et pour le service des travaux publics.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Contrat de Concession 2020

2020-01-07

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer la concession du club de golf Pen-Y-Bryn incluant toutes les opérations reliées au terrain et au chalet à la compagnie numéro 9537-5157 inc. représentée par monsieur Randy Chapman, pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer le contrat de concession pour la gestion du club de golf Pen-Y-Bryn avec la compagnie 9537-5157 inc. représentée par monsieur Randy Chapman.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Brunch avec les élus de la MRC

2020-01-08

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François organise une activité avec les élus pour qu'ils informent les entrepreneurs et la population de leurs projets à venir pour la prochaine année, le 26 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'AUTORISER l'achat de trois (3) billets à 20 \$, taxes et pourboire inclus afin de permettre à des membres du Conseil d'assister à une activité annuelle destinée aux élus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Municipalité alliée contre la violence conjugale

2020-01-09

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Bury, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Adoption du règlement 401-2020 « taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2019 »

2020-01-10

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement 401-2019 ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2020 ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du Conseil le lundi 16 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le règlement suivant numéro 401-2020 intitulé taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2019, soit adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- 8.2 compte tenu qu'il y a moins d'employés et moins d'heures pourquoi pas de réduction dans le salaire des cadres?
- 8.7 – Est-ce que cela veut dire qu'un employé trouvé coupable, par un juge, de violence conjugale serait congédié?
- 9.1 pourquoi l'article 20 du règlement s'applique seulement aux commerces et industries
- Concernant les points numéro 7, 35, 55, 59 et 66 de la liste des comptes.
- Quels taux ont augmenté dans le règlement de taxation?
- Si vous chargez à la poubelle, pourquoi les citoyens ne sont-ils pas incités à changer leurs habitudes?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 35.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 3 février 2020, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2020-01-03, 2020-01-04, 2020-01-08.

Signé ce 14 janvier 2020

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2020-01-11